

**24<sup>ème</sup> Rallye National du Pays de Lohéac**  
**5<sup>ème</sup> Rallye Régional du Pays de Lohéac**  
5 & 6 avril 2025

**FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE**  
**Ligue du Sport Automobile Bretagne-Pays de Loire**  
**ASACO Bretagne**

Date : X avril 2025

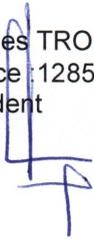
Lieu : Lohéac (35)

**NOTIFICATION DE DECISION N°1 DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS**  
**A LA DIRECTION DE COURSE**

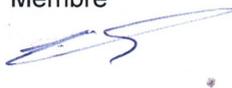
Le collège des commissaires sportifs valide les propositions du commissaire technique responsable relatives au règlement technique du groupe FR6 et du Trophée rallye FR6 FFSA et demande que les concurrents concernés soient informés sur émargement.

Notifiée à la direction de course le 5 avril 2025, à 16h25.

Jacques TROMAS  
Licence : 128570  
Président



Cathy CONDEMINE  
Licence : 56617  
Membre



Isabelle BRUN  
Licence : 300920  
Membre



# TROPHÉE RALLYE FR6 FFSA

Date : 05/04/2025

Epreuve : 24ème rallye National du pays de Lohéac

Jerome Reto

Commissaire technique **FFSA**

Licence : 204310

Tél. : 06 76 60 64 74

## PROPOSITION D'ADDITIF AU REGLEMENT REGLEMENT TECHNIQUE TROPHEE RALLYE FR6 FFSA

### ARTICLE 5. POIDS

Des contrôles de poids pourront être effectués à tout moment de la compétition du "TROPHEE RALLYE FR6 FFSA". Le poids minimum de la voiture devra être celui indiqué dans la fiche d'homologation F-RC6.

Ce poids s'entend, voiture en état de course, sans pilote ni copilote, ni leur équipement et avec au maximum une roue de secours. Dans le cas où 2 roues de secours sont transportées dans la voiture, la seconde roue de secours doit être retirée avant la pesée.

Le poids minimum de la voiture peut être contrôlé avec l'équipage à bord (pilote + copilote + l'équipement complet du pilote et du copilote) le poids minimum défini dans la fiche d'homologation F-RC6 + ~~160~~ 147 kg.

Il est permis d'ajuster le poids de la voiture par un ou plusieurs lests de la nomenclature STELLANTIS, fixés au moyen d'outils, facilement scellables, placés sur le plancher de l'habitacle (conformément à la notice constructeur) visibles par les Commissaire Techniques Délégués du "TROPHEE FR6 FFSA".

Remis au Directeur de Course à : Lohéac

Date : 05/04/2025

Reçu à 16h30



RETO Jérôme

Date : 05/04/2025

Epreuve : 24ème rallye National du pays de Lohéac

Jerome Reto  
Commissaire technique **FFSA**  
Licence : 204310  
Tél. : 06 76 60 64 74

## **PROPOSITION D'ADDITIF AU REGLEMENT TECHNIQUE GROUPE F-RC6**

### **Article 2 : Dimension et poids**

#### **Article 201-6**

C'est le poids réel de la voiture, sans pilote ni copilote, ni leur équipement et avec une roue de secours.

Dans le cas où 2 roues de secours sont transportées dans la voiture, la seconde roue de secours doit être retirée avant la pesée.

L'utilisation de lest est autorisée conformément à l'Article 252-2.2.

Tous les réservoirs de liquide (de lubrification, de refroidissement, de freinage, de chauffage s'il y a lieu) doivent être au niveau normal prévu par le constructeur, à l'exception des réservoirs de lave-glace, de lave-phares et de carburant qui doivent être vides.

Le poids minimum défini aux lignes 201-3 + ~~460~~ **147** kg.

De plus, le poids minimum défini aux lignes 201-3 doit également être respecté.

Remis au Directeur de Course à : Lohéac

Date : 05/04/2025

RETO Jérôme